



Politique sur la reconnaissance des bénévoles

1. Objet

Cette politique a pour but d'établir un système de reconnaissance des bénévoles qui œuvrent pour le Salon du livre de Dieppe (SLD). Les bénévoles offrent une précieuse contribution qui se doit d'être reconnue. La reconnaissance est donc un élément qui doit faire partie intégrante de l'organisme et peut être un moyen de fidélisation des bénévoles. Elle peut se démontrer de multiples façons.

2. Définition

Les bénévoles sont des personnes qui, de plein gré, mettent au service et au profit du SLD temps, énergie, talents et compétences. Elles jouent un rôle central. C'est grâce en grande partie à leur profond dévouement que le SLD peut remplir sa mission et être un succès.

3. Catégories de bénévoles

Il y a deux catégories de bénévoles appuyant le SLD ;

- les membres du Conseil d'administration (CA) élus à l'assemblée générale annuelle qui, en plus de remplir leurs devoirs tout au long de l'année en tant que membres du CA, peuvent aussi accomplir diverses tâches pendant toute la semaine du salon; et
- les personnes qui sont affectées à des tâches bien spécifiques principalement pendant la durée de l'événement. Le SLD compte plusieurs dizaines de personnes offrant des centaines d'heures de bénévolat dans plusieurs domaines tels que;
 - **Accueil** : Accueillir les visiteurs, les groupes scolaires et les auteurs, s'occuper de la billetterie et du compte des visiteurs à l'entrée du Salon et aux différentes activités littéraires, répondre aux questions et autres tâches selon les besoins.

Dans des circonstances exceptionnelles, d'autres tâches peuvent s'ajouter à cette liste.

- **Salon des auteurs** : Aller chercher le café et les grignotines. S'assurer que la salle soit propre. Remplacer les auteur(e)s et exposant(e)s à leur kiosque lors des repas.
- **Transport et service aux auteurs et invités** : Conduire les auteur(e)s à leurs animations dans la région du Grand Moncton. Les kilométrages sont remboursés.
- **Logistique (équipe volante)** : Aider l'équipe de logistique et production à préparer les trousseaux, monter les kiosques, préparer la cérémonie d'ouverture, distribution des affiches, soutien technique aux exposants, etc.
- **Conférences et animations** : Présenter les conférenciers, compter le nombre de participants aux diverses activités.
- **Programmation virtuelle** : Mettre des liens dans le fil de discussion des animations virtuelles et répondre aux questions des auditeurs afin d'assurer une présence virtuelle. Supprimer les commentaires non appropriés.

3. Reconnaissance des membres du CA

- Annuellement, en novembre ou en décembre, le SLD invite au restaurant tous les membres du CA pour y partager un repas, incluant une consommation. Le restaurant doit être situé dans la ville de Dieppe.
- Lors du départ d'un membre du CA, un chèque cadeau d'une librairie francophone de la région, accompagnée d'une lettre de remerciement, lui est remise selon les critères suivants qui doivent être révisés à tous les trois ans.
 - Pour un mandat complet de trois ans : 25 \$
 - Pour une période de quatre à six ans : 50 \$
 - Pour une période de sept à neuf ans : 75 \$
- Lors du départ d'un membre du CA qui a siégé moins de trois ans, une lettre de remerciement lui est remise.

4. Reconnaissance des bénévoles autres que les membres du CA

- Les admettre gratuitement à toute activité régulière du SLD.
- Leur rendre hommage à tous les événements : à la rencontre générale des bénévoles avant le SLD, à la conférence de presse avant le SLD, au lancement officiel du SLD, etc.
- Le CA soumet annuellement le nom d'une bénévole pour la soirée hommage aux bénévoles parrainée par la Ville de Dieppe. Exceptionnellement, le CA se réserve le droit d'y soumettre le nom d'un membre du CA au lieu d'un bénévole. Leur rendre

hommage sur les plateformes numérique lors de la Semaine de l'action bénévole en avril, dans le programme du SLD et, si le budget le permet, dans les médias francophones du sud-est du Nouveau-Brunswick ainsi que l'envoi d'une carte de remerciement personnalisé et d'un chèque cadeau d'une librairie francophone de la région.

- Les solliciter afin d'avoir leurs suggestions d'auteurs à inviter et indiquer dans le programme l'auteur.e comme étant le choix des bénévoles.
- Leur fournir des breuvages et de la nourriture lors de leur participation en tant que bénévole à l'événement.
- Leur envoyer une carte de Noël incluant un chèque cadeau d'une librairie francophone de la région, lorsque le budget le permet.

5. Officialisation

Cette *Politique sur la reconnaissance des bénévoles* a été adoptée par le Conseil d'administration du SLD le 31 mai 2021.

Présidente, Isabelle Colantonio

Secrétaire, Nathalie Brun